

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CHOIX RESPONSABLE PERENNITE

Code ISIN: FR0010897926

Fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE ») SOUMIS AU DROIT FRANCAIS

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectifs et politique d'investissement

De classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », le FCPE, au travers de l'investissement dans le fonds maître ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES, a pour l'objectif de procurer sur un horizon de placement supérieur à deux ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille exposé sur les marchés de taux représentatifs des émetteurs souverains (Etats de la zone OCDE) sélectionnés en fonction de critères socialement responsables.

Le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'EuroMTS 3-5 ans.

Les actifs du FCPE sont composés en totalité et en permanence en parts du fonds maître et, à titre accessoire, de liquidités. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du fonds maître du fait de ses propres frais de gestion.

Le FCPE a la même stratégie d'investissement que son fonds maître, à savoir :

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion « ISR Engagé ».

Pour les émetteurs souverains l'univers est constitué des principaux pays développés de l'OCDE et membres ou candidats officiels à l'Union Européenne. Ce processus ISR évalue la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif). Les 20% des émetteurs souverains les plus mal notés sont exclus de l'univers d'investissement et 30% des émetteurs sont également cantonnés. Une présentation détaillée de ce processus d'analyse ISR dit « ISR Engagé » est disponible dans le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR (investissement socialement responsable) grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence_pour_les_fonds_isr_engages_0.pdf

Au sein de l'univers ainsi filtré, la stratégie du fonds est d'essence discrétionnaire. Le portefeuille est composé à hauteur de 90 % au minimum d'instruments de taux d'intérêt (obligations, titres de créance, pensions livrées...) libellés en euro ou en devises étrangères et émis ou garantis par un Etats souverains de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni.

Les obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire, émis ou garantis par un pays de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni sont éligibles à l'actif net du fonds. Le fonds pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net sur des titres obligataires d'autres pays de la zone OCDE.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FIA est géré est comprise entre « -2 » et « +6 ».

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés français et/ou étrangers, et/ou sur des marchés organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Les interventions prennent la forme de futures, de swaps simples ou d'options. En matière de devises, elles sont principalement orientées sur les devises des marchés suivants : Australie (AUD), Canada (CAD), Suisse (CHF), Royaume-Uni (GBP), Japon (JPY), Norvège (NOK), Suède (SEK), Etats-Unis (USD) jusqu'à 40% maximum de l'actif net et à titre accessoire sur les autres devises liquides des pays de l'OCDE. Ces interventions sont destinées à piloter le risque de taux et de change dans la zone géographique où le portefeuille est exposé pour tirer profit des variations de ces marchés

La fraction du portefeuille investie en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est limitée à 10 % maximum de l'actif net. Il s'agit d'OPCVM et/ou de FIA de droit français relevant des classifications AMF « monétaire court terme », « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou « diversifiés ». Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et, jusqu'à 10 % maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La durée de placement recommandée est supérieure à deux ans.

La valeur liquidative est calculée chaque mercredi de bourse ouvré à Paris (en présence de jours fériés, la VL est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et est datée du dernier jour férié). Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire à 10 heures et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours du jour), avec règlement des rachats dans un délai à J+1 suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition aux obligations libellées en euros. Son profil rendement / risque est modéré. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

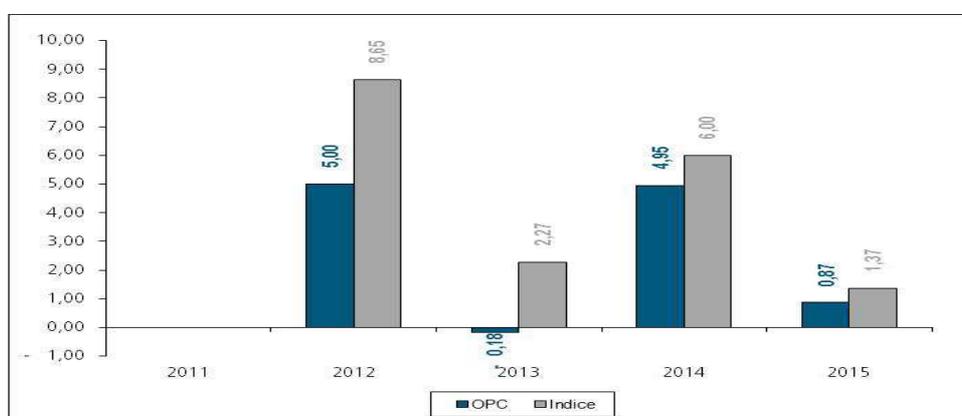
Risque de crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché). Par ailleurs, le FIA peut investir en titres spéculatifs « à haut rendement » étant rappelé que ces titres présentent un risque accru de défaillance ce qui peut impacter la valeur liquidative du FIA.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,50 % maximum TTC	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais courants	0,75%	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Commission de performance	Néant	Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Indicateur de référence *a posteriori*: EuroMTS 3/5 ans

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus sont toutes charges incluses.

Le FCP a été créé le 4 mai 2010.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK France
- **Nom du teneur de comptes** : NATIXIS Interépargne
- **Forme juridique** : FCPE multi entreprise
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le règlement et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance** : le conseil de surveillance est chargé d'examiner la gestion du portefeuille et d'exercer les droits de vote. Il procède à l'examen des comptes annuels et approuve le rapport de gestion à la clôture de l'exercice. Il est au deux tiers composé de représentants des porteurs de parts, élus ou désignés par les institutions représentatives du personnel. Il comprend également des représentants désignés par les entreprises.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Cette SICAV est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/03/2016.